

DELIBERATION N° 14/2026

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 avril 2026

Sous la présidence de Djamel NEDJAR, Maire

Présents : M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme TIZNITI, M. MÉNIRI, Mme EL HAJOUI, M. BOUTRY, Mme BOULET, M. DADDA, M. PROD'HOMME, Mme BION, M. RUBANY, M. JEGOUZO, M. NITOU SAMBA, Mme SARRAZIN, Mme JUMEL, M. MAILLARD, M. ENGUEHARD, M. BIRACH, Mme GAMRAOUI, Mme HAI, Mme DIOP, M. PEULVAST, M. SAHED, Mme LÉPINARD, Mme NAZEF, M. KOLOLO-SAMBA, Mme MAICHOUF.

Excusés et ont donné procuration : Mme BAYKAN à M. BOURÉ, Mme JAABIRI à Mme TIZNITI, M. FLORIN à Mme MAICHOUF.

Absents : M. DE SA TORRES, M. VELÉ.

Secrétaire de séance : Mme NAZEF.

Objet : **Election des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2026 fixant à 16 le nombre d'administrateurs du CCAS (8 membres élus par le Conseil Municipal et 8 membres nommés par Monsieur le Maire), en plus du Maire Président.

Considérant que les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de déroger à ce mode de scrutin, au profit d'un scrutin public.

Monsieur le Maire propose que l'élection des membres titulaires et suppléants fassent l'objet d'un scrutin public. Il soumet au vote cette proposition. Le vote à main levée ayant obtenu l'approbation à l'unanimité des membres du Conseil municipal, il est procédé au vote.

2 listes sont présentées :

Liste 1 :

- Madame Ghyslaine MACKOWIAK
- Madame Rachida EL HAJOUI
- Madame Isabelle BOULET
- Madame Muriel SARRAZIN
- Madame Maria JUMEL
- Monsieur François MAILLARD
- Monsieur Jean Marc RUBANY
- Madame Karima GAMRAOUI

Liste 2 :

- Madame Ahlam MAICHOUF
- Monsieur Jean-Charles KOLOLO-SAMBA
- Monsieur Alain FLORIN

Résultat du vote :

Nombre de votants : 31

Suffrages exprimés :

- Liste 1 : 28 voix
- Liste 2 : 3 voix

Répartition des sièges :

- Liste 1 : 7 postes
- Liste 2 : 1 poste

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir procédé aux opérations de vote,

ARTICLE 1 : PROCLAME élus les représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS tels que désignés ci-dessous pour la durée du mandat municipal.

- Madame Ghyslaine MACKOWIAK
- Madame Rachida EL HAJOUI
- Madame Isabelle BOULET
- Madame Muriel SARRAZIN
- Madame Maria JUMEL
- Monsieur François MAILLARD
- Monsieur Jean Marc RUBANY
- Madame Ahlam MAICHOUF

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et an susdits, et ont signé les membres présents.



Le Maire,

Djamel NEDJAR

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Affichée le 14 AVR. 2026

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Election des représentants du conseil municipal au sein du Conseil d'administration du CCAS

Date de transmission de l'acte : 13/04/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 13/04/2026

Numéro de l'acte : DELIB-14-2026 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20260407-DELIB-14-2026-DE

Date de décision : 07/04/2026

Acte transmis par : Francine LIENHARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants